

MODIFICATIONS AUX RAPPORTS

C-GRAME-0012 GRAME – I Complément, Page 7

Cap-Aux-Meules

Le cas du réseau des Îles-de-la-Madeleine est différent que celui d'Opitciwan, puisque 635 % de la clientèle se chauffe à l'électricité¹. Même si les courbes fournies par le Distributeur sont différentes, il est possible de distinguer l'existence d'un impact lié à l'ensoleillement, sans pouvoir le chiffrer.

Note : R-3748-2011, HQD-2, Document 1 Page 12 : Un segment significatif de la clientèle utilisant l'électricité ne veut pas se chauffer au mazout (35 % de la clientèle totale), indépendamment des mesures offertes pour favoriser la conversion de leur système de chauffage

C-GRAME-0010 GRAME-II PGÉE du Distributeur réseau intégré et réseaux autonomes

Page 10,

Le GRAME est d'avis que cette technologie est différente, dans certains cas, de celle des LFC, qui elles peuvent s'adapter aux bases des luminaires déjà acquises par le client, alors que pour certains les produits DEL, la clientèle devra dans certains cas faire l'acquisition d'un nouveau lampadaire ou luminaire. Pour le cas de la nouvelle construction, le problème ne se pose pas, mais pour le changement d'un luminaire, il semble que le taux d'opportunisme pourrait être différent de celui d'une lampe LFC que l'on vise simplement dans la fixture déjà en place.

C-GRAME-0015 : réponse du GRAME à la demande de renseignements no1 de la Régie.

Il manque une référence à la réponse 1.2, p. 6 de 10, premier paragraphe de la réponse, on retrouve (référence) entre parenthèses.

Ajouter : R-3648-2007, HQD-3, Document 1, Annexe 2, En liasse

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3814-2012
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 17 DÉCEMBRE 2012
Pièces n°: C-GRAME-0021

¹ R-3748-2011, HQD-2, Document 1 Page 12 : Un segment significatif de la clientèle utilisant l'électricité ne veut pas se chauffer au mazout (35 % de la clientèle totale), indépendamment des mesures offertes pour favoriser la conversion de leur système de chauffage